

Papier de position :

Politique de l'asile et de l'intégration des réfugiés

La thématique des réfugiés a plutôt disparu des médias au cours des derniers mois. Cependant, la situation aux frontières de l'Europe ne s'est pas substantiellement améliorée. La réforme de la politique d'asile européenne et du système Dublin reste d'une urgence extrême pour permettre aux réfugiés de mener une vie décente en Europe. De plus, il reste toujours beaucoup à faire au Luxembourg.

Dans ce papier de position, le LSAP propose des réponses aux nombreux défis qui se posent dans ce domaine, des propositions qui correspondent à notre vision internationaliste et progressiste du monde.

Politique d'asile européenne et nationale

Au niveau européen, le **paquet asile** reste difficile à négocier. Les socialistes européens travaillent résolument afin d'améliorer la situation des demandeurs de protection internationale, et surtout des groupes vulnérables comme les mineurs non-accompagnés, en leur offrant protection, soutien et soins en Europe. Tous les États membres doivent contribuer à la politique d'asile de l'Union et le nouveau système Dublin doit se fonder sur le principe de la solidarité. Le LSAP est un partenaire fort de la famille européenne socialiste pour négocier un paquet asile progressiste, tant au niveau du Conseil que du Parlement européen, et est en faveur d'une plus grande harmonisation dans le domaine de la politique d'asile.

Au niveau international, le LSAP soutient **les réinstallations de réfugiés** en collaboration étroite avec l'UNHCR et l'OIM. Le Luxembourg doit, aussi dans le futur, se montrer solidaire et accueillir des réfugiés à travers la réinstallation. Il faut veiller à ce que les centres d'accueil dans les pays tiers soient gérés

A decorative graphic at the bottom of the page consists of overlapping geometric shapes in shades of red, pink, and teal, creating a modern, abstract design.

dans le plein respect des droits de l'homme, ce qui signifie dans la plupart des cas une gérance active des centres par l'UNHCR.

Puisque la politique d'asile est en évolution constante, le LSAP préconise une formation continue adaptée pour toutes les personnes impliquées dans les administrations publiques nationales et communales ainsi que dans les juridictions.

Afin de pouvoir garantir que le système de l'asile reste viable et afin d'éviter tout abus, une **politique effective de retours et de réadmissions** est également nécessaire. Pour le LSAP, il est primordial que les personnes déboutées soient traitées de manière digne durant tout le processus. Dans cet ordre d'idée, le LSAP veut améliorer les points suivants :

- Nous devons impérativement en finir avec les structures d'hébergements provisoires, qui étaient nécessaires durant l'urgence, mais ne sont pas adaptés à des séjours de plusieurs mois. Les structures fixes doivent être adaptées aux besoins réels. Le LSAP veut instaurer en total quatre structures pour personnes déboutées : le centre de rétention existant, qui sera alors réservé aux hommes seuls ; une maison retour pour personnes vulnérables, dont femmes seules et familles ; une structure permanente pour les personnes tombant sous le règlement Dublin qui remplace le SHUK actuel ; et un foyer spécial pour les personnes déboutées qui ne peuvent pas être renvoyées dans leur pays d'origine. Pour toutes ces structures, il faut limiter l'usage au stricte nécessaire et les gérer de façon digne et dans le respect des droits de l'homme.
- Il faut également assurer une formation adaptée du personnel de ces structures, ainsi que leur suivi psychologique.
- Les transferts et les retours sont actuellement effectués par la Police Grand-Ducale, qui manque de personnel, et qui, par conséquent ne peut réaliser ce travail de manière optimale. Il faut donc réfléchir à des alternatives possibles.
- Nous devons mettre en place une véritable politique d'information des personnes déboutés et mieux leur expliquer les avantages du retour volontaire et les alternatives à l'asile et organiser les retours

volontaires de la manière la plus facile possible : de l'obtention des papiers de transport au transfert dans le village d'origine.

- Plus spécifiquement pour les DPI (demandeurs de protection internationale) du Balkan, une politique d'information doit être réalisée sur place pour leur expliquer leurs chances réelles (qui sont minimales) d'obtenir une protection internationale ou subsidiaire, et surtout aussi leurs droits et moyens d'organiser une migration légale au Luxembourg, e.g. pour travailler ou faire des études. Dans le cadre de la politique migratoire, il importe bien évidemment de créer davantage de voies légales d'immigration pour ces personnes.

Les conditions d'accueil au Luxembourg

Force est de constater que bon nombre des foyers actuellement gérés par l'OLAI sont vieux et en mauvais état. Les conditions de sécurité et de salubrité ne correspondent pas aux standards actuels, et la situation dans certains foyers n'est pas digne de l'être humain. Néanmoins, ces foyers doivent toujours être utilisés, puisque les procédures pour construire de nouveaux foyers sont beaucoup trop lents. De plus, il existe de très grandes différences de qualité entre les différents foyers et nous avons besoin d'un contrôle externe objectif de tous les foyers. Afin **d'améliorer les conditions d'accueil dans les foyers** du pays, le LSAP propose de :

- Attribuer le contrôle des foyers au service de l'Ombudsman en tant que contrôleur externe des lieux privés de liberté du pays. Même si ces personnes ne sont pas véritablement privées de leur liberté, ils sont très souvent contraints par les circonstances de rester dans les structures. Étant donné que le personnel de l'Ombudsman a l'habitude de contrôler des structures qui hébergent des personnes vulnérables qui ne sont pas libres de partir de ce lieu, ils sont les mieux placés pour faire ce travail.
- Adapter tous les nouveaux foyers aux standards modernes, les équiper de cuisines adaptées aux besoins d'un grand nombre de personnes et d'internet dans les chambres, et offrir des chambres pour des personnes à besoins spécifiques.

- Revoir et alléger les procédures pour pouvoir construire de nouveaux foyers, surtout lorsqu'un afflux de DPI est constaté.
- Recruter du personnel qualifié en nombre suffisant pour pouvoir garantir un suivi social adéquat et de bonne qualité des personnes vivant aux foyers.

En général, le LSAP est d'avis que nous devons arriver à une plus grande **responsabilisation des DPI** qui habitent les foyers et leur offrir la possibilité d'organiser leur vie d'une manière aussi autonome que possible. Dans cet ordre d'idée, il est par exemple préférable de leur offrir des cartes de débit rechargeables pour faire leurs courses, ou d'instaurer un système où les personnes peuvent participer à certains travaux d'entretien dans les foyers contre une rémunération, à l'instar du système au centre de rétention. En même temps, il faut veiller au respect des règles communes aux foyers et offrir des services de suivi social, un hébergement sûr et un accès à des soins médicaux et une assistance sociale indispensables.

L'accès aux soins médicaux doit se faire dans un cadre strict, structuré et rigide, mais qui prend en charge toutes les personnes qui sont dans le besoin. Dans ce cadre, le suivi de personnes avec symptômes post-traumatiques et des multi-pathologies (p.ex. les personnes en provenance de la Syrie) doit être garanti.

Le logement : un défi aussi pour les réfugiés

Outre la difficulté de trouver des terrains pour établir de nouveaux foyers, le grand problème est la **situation du logement** au Luxembourg. L'OLAI héberge aujourd'hui environ 1.500 BPI (bénéficiaires de protection internationale) dans ses foyers qui, en principe, devraient quitter les foyers et se loger sur le marché privé. La majorité des BPI sont des jeunes de moins de 35 ans pour lesquels la priorité est de préparer leur avenir pour éviter une ghettoïsation et une éventuelle radicalisation de cette population, faute d'un manque de perspectives dans la vie.

Le LSAP n'entend pas fixer des quotas pour les communes afin que des BPI soient pris en charge dans toutes les communes. Le LSAP propose plutôt

d'introduire des **quotas pour logement social** dans les communes pour toutes les personnes dans le besoin, BPI et autres résidents. Dans ce cadre, le LSAP veut aussi davantage promouvoir l' AIS (agence immobilière sociale), par exemple à travers un avantage fiscal poussé pour les personnes qui louent leur propriété à l' AIS. D'autres mesures pour combler la situation générale du logement sont proposées e.a. dans le programme électoral.

Il importe encore de noter que les BPI sont, en principe, sous la **responsabilité des bourgmestres** et des offices sociaux des communes, et non sous celle de l'OLAI. Ce sont par conséquent les communes qui devront davantage assumer cette responsabilité et devenir pro-actives. Dans ce cadre, l'activité du LSKO (centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale) est également à renforcer par une augmentation sensible de son personnel.

Afin de **faciliter l'hébergement des BPI en dehors des foyers**, le LSAP propose d'explorer les pistes suivantes :

- Le FNS (Fonds national de solidarité) doit vérifier au préalable si le REVIS peut toujours être attribué à un BPI, lorsque ce dernier est logé chez des particuliers. Les critères d'évaluation doivent être clairs et transparents.
- Donner la possibilité aux BPI de s'inscrire à l'Office social pour avoir une adresse officielle s'ils habitent chez des particuliers, sous condition que l'Office social peut contrôler la situation dans la maison des particuliers. Ceci permettrait de contourner le problème de la « communauté domestique » et d'éviter des abus éventuels.
- Introduire la possibilité pour des particuliers de signer une prise en charge pour un BPI, à l'instar de la prise en charge prévue par la loi d'immigration. Un tel engagement créera aussi une certaine sécurité juridique pour le BPI.
- Offrir aux jeunes (18-25), qui sont seuls au pays et fréquentent l'école ou suivent un apprentissage, une chambre dans un internat payé par l'État.

L'intégration dans la société luxembourgeoise

Le LSAP est en faveur d'une **intégration des DPI et BPI dans notre société**. Étant donné qu'il existe de nombreuses définitions du concept de l'intégration, qui visent en plus différentes axes de la vie sociétale, il nous a paru plus simple dans ce contexte de délimiter par le négatif ce que nous comprenons par l'intégration. Le concept de l'intégration ne signifie ni une assimilation (très quotidiennement confondu avec l'intégration), ni un simple multiculturalisme. L'intégration dans la société se fait avant tout à travers le travail, l'école, et la vie associative - à travers le contact humain tout simplement. Le rôle de la politique dans ce processus est d'offrir aux DPI et BPI les outils et moyens nécessaires pour arriver à un niveau (linguistique, de connaissances etc.) qui leur permet par la suite de participer pleinement à la vie en société au Luxembourg. Pour y arriver, il faut être conscient du fait que les DPI et BPI souffrent de traumatismes divers : perte de leur patrie, de leur environnement social et culturel, des difficultés vécues lors de leur déplacement et de leur adaptation linguistique, de sorte qu'il faut prévoir leur **suivi psychologique** pour soutenir leur adaptation dans notre société.

Afin de réaliser une intégration des DPI et BPI dès le premier, il faut systématiquement renoncer à des procédures qui compliquent ou même empêchent la participation à la vie sociétale au Luxembourg. Au début, il s'agit surtout de leur fournir des compétences qui seront utiles même s'ils doivent retourner par après dans leur pays d'origine, comme la langue française ou un apprentissage pratique. Le LSAP est en faveur du nouveau parcours d'intégration accompagné (PIA), mais un bilan doit être tiré dans les meilleurs délais et les contenus adaptés en fonction des résultats dans le but de le rendre plus ambitieux encore.

L'offre de **cours linguistique** des trois langues officielles du pays est bonne : si les personnes maîtrisent déjà le français, c'est un atout d'apprendre aussi le luxembourgeois, surtout pour les BPI. Le LSAP soutient les cours de langues obligatoires, ce qui est surtout bénéfique aux femmes réfugiées. Par contre, nous avons besoin d'une plus grande offre spécifiquement de cours de langues intensifs et de cours de niveau élevé (C1 et C2), puisque la plupart des cours s'arrêtent au niveau B1. Surtout pour pouvoir pratiquer le

luxembourgeois, il y a aussi un besoin d'un nombre plus importants de tables de conversations, de cafés des langues ou d'autres rencontres permettant la pratique des langues apprises.

Les dernières années, de nombreuses **associations** et projets citoyens se sont fondés pour favoriser l'intégration des réfugiés dans notre société qui font un travail extrêmement important et qui méritent d'être soutenus. Ces projets doivent faire l'objet d'une évaluation afin de pérenniser les meilleurs projets.

Mais à côté des associations actives spécifiquement dans ce milieu, toutes les associations existant au Luxembourg doivent être encouragées à prendre en charge des DPI et BPI et de les inclure dans leurs activités sportives, culturelles, récréatives ou artistiques. Afin d'encourager toutes les associations, le LSAP propose de discuter la possibilité d'introduire des subsides d'intégration pour les clubs, à l'instar de subsides pour la jeunesse, qui favorisent la mixité d'un club. Dans d'autres cas, les règles officielles doivent éventuellement être adaptées, comme dans le cas des sports par exemple, où le système officiel exclut pour le moment certains DPI de pouvoir participer pleinement aux événements sportifs.

Dans certains cas, il se peut que des conflits basés sur la culture différente de personnes se produisent. Les bénévoles actifs dans des associations ne savent pas toujours comment résoudre un tel conflit basé sur la culture. Pour que de tels conflits puissent être résolus dans l'intérêt de tous les concernés, le LSAP propose l'introduction d'une formation à la **médiation interculturelle** pour bénévoles, mais aussi pour des médiateurs professionnels qui peuvent être contactés par des associations ou communes dans le besoin. De telles formations à l'interculturel doivent réunir des formateurs et des apprenants d'ici et d'ailleurs pour garantir un vrai échange d'interculturalité.

L'accès au marché de travail à travers le système de l'**AOT** (autorisation d'occupation temporaire) pour les DPI n'est pas efficace, trop lourd et trop compliqué. Il faut constater que l'AOT est souvent un obstacle à l'intégration des DPI. Le système de l'AOT doit en conséquence être réformé, par exemple en autorisant les DPI à travailler d'office après 6 mois, en coopération étroite avec l'ADEM.

Concernant la **scolarisation des enfants**, le système doit également être réformé. Les classes au sein des foyers sont à abolir définitivement, parce qu'elles ne permettent pas l'intégration des enfants ni leur bon développement. Tous les enfants dans la tranche d'âge de scolarisation obligatoire (4-16 ans) doivent obligatoirement intégrer des classes régulières dans les écoles, avec des moyens et des cours supplémentaires au début.

Les enfants doivent seulement intégrer des classes d'accueil si c'est indispensable et dans l'intérêt de l'enfant. Les classes d'accueil doivent se dérouler dans les mêmes bâtiments scolaires que les autres classes et certains cours pourraient être organisés ensemble (p.ex. sports, arts). Pour certains enfants, une scolarisation dans une école européenne ou internationale s'avère plus favorable à cause de leur situation linguistique spécifique. Il faut explorer la possibilité de trouver des conventions avec ces écoles pour prendre en charge certains enfants.

Pour garantir l'intégration des enfants et donner à leurs parents la possibilité de participer au PIA ou d'aller travailler, le LSAP propose que les enfants puissent fréquenter les crèches et maisons relais avec les autres enfants du pays. Afin de favoriser cette démarche, un critère qui favorise les enfants de personnes ayant le REVIS respectivement qui sont des DPI pour l'obtention d'une place dans les maisons-relais devrait être intégré dans les règlements communaux.

Concernant les études universitaires, le LSAP est favorable à l'introduction d'un système où les DPI inscrits comme « auditeurs libres » peuvent faire valoriser les cours fréquentés rétroactivement lorsqu'ils deviennent BPI, pour ne pas perdre le temps déjà investi dans leur éducation supérieure.

Une politique cohérente et transparente

Un problème de nature transversale tant au niveau de la politique d'asile que de la politique d'intégration des réfugiés dans notre société reste la coordination des différents intervenants et la **communication** entre les divers acteurs d'une part, et avec les personnes concernées d'autre part.

Afin de garantir une politique cohérente et efficace en la matière, et pour améliorer la communication entre les acteurs impliqués, le LSAP reste attaché à l'idée d'**un seul ministère responsable de toutes les facettes de l'immigration, de l'asile et de l'intégration**. Ce nouveau ministère rassemblera sous sa responsabilité quatre administrations: une administration responsable pour le traitement des demandes d'immigration et d'asile, une administration à part responsable des retours (où le juge prendra la décision finale, ce qui a l'avantage d'organiser ce processus plus efficacement et de dépolitiser les décisions individuelles), l'OLAI et une administration gérant le centre de rétention et les autres structures de retour proposées.